

5. Créer une maison d'accueil communautaire des aînés

1. Contexte et description

Une maison d'accueil communautaire des aînés est un espace collectif qui permet aux personnes âgées de lutter contre leur solitude et l'isolement qu'elles ressentent lorsque pour certaines, elles sont seules chez elles. Il s'agit d'une alternative au placement en maison de repos. Elle peut constituer également une aide précieuse pour les conjoints car elle assure une fonction de répit en leur permettant de pouvoir souffler.

Ce lieu vise à maintenir et/ou améliorer l'autonomie tant physique que sociale des personnes âgées. Il s'agit d'un lieu préventif permettant d'éviter tout risque de maladie (neurasthénie, perte de mémoire, d'endurance, de dextérité...). Les personnes sont également sécurisées par l'encadrement qui est mis en place.

C'est principalement dans les communes rurales qu'elles sont établies étant donné la situation de la commune et la nécessité de recourir à la voiture pour les déplacements.

Différentes activités récréatives, culturelles, musicales, intergénérationnelles ou culinaires sont proposées afin de renforcer et/ou maintenir les compétences cognitives et physiques des personnes âgées (journée du patrimoine, expo photos, lecture de journaux...).

La maison d'accueil communautaire des aînés se voudra également un lieu convivial, solidaire et participatif.

Il s'agira d'un lieu qui permettra des rencontres intergénérationnelles, d'échange et de partage afin de préserver ou renforcer l'épanouissement social de la personne dans son cadre de vie (en famille, en groupe...) et de la valoriser en l'aidant notamment à reprendre confiance en ses aptitudes, ses capacités.

2. Publics cibles

Toute personne âgée de plus de 65 ans, souffrant de solitude ou d'isolement, valide ou moins valide habitant sur le territoire de la commune ou des communes limitrophes.

3. Parties prenantes

- Le Conseil consultatif communal des aînés.
- La coordination des soins à domicile.

- Les médecins traitants.
- Les paramédicaux gravitant autour des participants (infirmières indépendantes, kinés, logopèdes, ergothérapeutes...).
- Le CPAS et les différents services communaux (bibliothèque, EPN...).
- Des bénévoles.
- Tout autre service ou association qui pourrait être impliqué (Service Répit, le CAL...).

4. Mise en œuvre

- Envoyer un toutes-boîtes destiné à faire connaître ce nouveau service tant aux personnes âgées qu'aux familles.
- Prendre contact avec les différentes coordinatrices des soins à domicile.
- S'équiper d'un véhicule permettant le transport de personnes à mobilité réduite.
- Prévoir l'organisation d'activités diversifiées et donner la possibilité aux participants de choisir eux-mêmes les thèmes abordés.

5. Conditions de réussite

Cette maison d'accueil doit être située au cœur des espaces de vie des habitants.

Prévoir l'engagement d'une personne qualifiée et sensibilisée au bien-être de la personne âgée. Cette personne sera chargée d'animer et de coordonner les différentes activités autour de la maison d'accueil et de s'occuper des documents administratifs liés à cette fonction.

6. Pratique exemplative

Suite à un appel à projets du SPW intitulé « Ville/commune/région amie des Aînés » de 2012 et à une impulsion du Plan de cohésion sociale, la Commune de **Wellin** a mis en place depuis novembre 2012 une Maison communautaire des aînés ouverte deux jours par semaine et accessible à une quinzaine de personnes autonomes ou désorientées.

